

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Autorisant un candidat à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Fabien DEGALEZ est autorisé à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 3 et 4 juillet., référence d'emploi A2ACO00088, discipline « Bioinformatique et génomique », à l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage.

Article 2

Le directeur général de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 6 mai 2025

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE